

**Procès-verbal de la réunion du C.R.T., secteur des jeunes  
de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets, tenue le 20 février 2019 à 13 h 30  
au Centre de service de Saint-Félicien  
sous la présidence d'Audrey Piquette**

---

**1. PRÉSENCES**

Francis Côté, Audrey Piquette, Stéphane Nadeau, France Lapierre, Dany Privé, Julie Séguin, et Mario Simard.

**ABSENCE** : Nadia Tremblay

**INVITÉE** : Chantale Simard

**MOT DE BIENVENUE** : Audrey Piquette souhaite la bienvenue à tous.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Une modification est apportée au point 11, le point sera « préscolaire » à la place de « maternelle 4 ans ». France Lapierre propose l'acceptation de l'ordre du jour tel que modifié.

**VOTE** : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3. PROCÈS-VERBAL DU 27 NOVEMBRE 2018**

**3.1 Adoption**

Francis Côté propose l'adoption du procès-verbal du 27 novembre 2018.

**VOTE** : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3.2 Suivi du procès-verbal du 27 novembre 2018**

**Au point 7, Révision du processus d'évaluation en vue de l'inscription sur la liste de priorité**, Audrey Piquette mentionne qu'elle acheminera un document à cet effet à la partie syndicale dans les prochaines semaines.

**Au point 8, Plan d'intervention et suppléances**, Audrey Piquette mentionne que les enseignants volontaires pourront être rémunérés avec les sommes des mesures 15374 et 15375 pour la libération d'enseignants afin d'assister à une rencontre du plan d'intervention.

**Au point 10, Liste des écoles en milieux défavorisés**, Chantale Simard mentionne qu'elle n'a pas reçu d'information jusqu'à maintenant concernant des mesures transitoires possibles.

**4. ÉCHÉANCIER PROCÉDURE D'AFFECTATION 2019-2020**

Audrey Piquette dépose l'échéancier de procédure d'affectation 2019-2020 (joint au procès-verbal) et en fait la présentation. Quelques dates doivent être modifiées au document.

**5. LISTE D'ANCIENNETÉ AU 30 JUIN 2018**

Audrey Piquette dépose la liste d'ancienneté reconnue au 30 juin 2018 (jointe au procès-verbal). Des modifications possibles seront apportées au champ 4 et 8 dans les prochains jours à la suite de la démission d'André Groleau à la Polyvalente des Quatre-Vents. Elle acheminera une nouvelle liste dans les prochains jours.

**6. BUDGET DE PERFECTIONNEMENT**

Audrey Piquette dépose le tableau des sommes pour le primaire et le secondaire mis à jour au 1<sup>er</sup> février 2019. Elle remet également aux membres du comité le tableau de dépassement du temps moyen au primaire en 2017-2018 (joint au procès-verbal).

**7. DÉPÔT DU TEMPS MOYEN AU 15 OCTOBRE 2018**

Audrey Piquette dépose le calcul du temps moyen au primaire et au secondaire 2018-2019 (joint au procès-verbal).

**8. PRINCIPE DE GESTION 2019-2020**

La partie patronale dépose le document « principe de gestion 2019-2020 » (joint au procès-verbal). France Lapierre demande à la partie patronale que leurs principes soient également appliqués aux directions d'école afin qu'elles donnent l'exemple en tant que leader. La partie syndicale communiquera également avec la direction générale à ce sujet.

**9. NOUVEAUX E1 : 1 POSTE EN ADAPTATION SCOLAIRE ET 1 POSTE EN ANGLAIS AU PRIMAIRE**

Un poste a été attribué à Émilie Laflamme au Centre La Chesnaie en adaptation scolaire à la suite du décès de Jean-Lemieux et un poste a été octroyé à Keven G. Soucy à la suite du départ de Samuel Lapointe en anglais au primaire dans le secteur Roberval.

**10. POSTE AU CHAMP 4 ET 8**

Un poste sera attribué au champ 8 à la Polyvalente des Quatre-Vents à la suite de la retraite d'André Groleau. Le poste sera offert dans les prochains jours rétroactivement en date du 28 novembre 2018 aux enseignants qui ont fait une demande de mutation et par la suite aux enseignants de la liste de priorité.

**11. PRÉSCOLAIRE**

- La partie syndicale demande à la partie patronale s'il y aura possibilité d'une classe de maternelle 5 ans pour la prochaine année scolaire à l'école St-Lucien. Chantale Simard précise que le nombre est suffisant pour le moment pour en ouvrir une.
- Chantale Simard mentionne qu'il y a présentement 3 classes de maternelle 4 ans à la commission scolaire dans les écoles suivantes : Notre-Dame-Des-Anges, Bon-Pasteur et Jolivent. Elle précise qu'il est possible que des maternelles 4 ans changent d'école si le nombre d'élèves n'est pas suffisant. Pour l'année scolaire 2019-2020, la commission scolaire prévoit pour le moment l'ajout d'une classe maternelle 4 ans entre les trois écoles suivantes : Benoît-Duhamel, Maria-Goretti et Sainte-Marie.

**12. MODE DE RÉMUNÉRATION : SUPPLÉANCE ET CONTRAT À LA LEÇON**

Audrey Piquette mentionne qu'une vérification a été faite auprès du service de la paie et que les enseignantes et enseignants ont reçu la rémunération dont ils avaient droit.

**13. TÂCHES ET HORAIRES**

La partie syndicale demande à la partie patronale que les informations suivantes soient indiquées sur les tâches et horaires des enseignants pour la prochaine année scolaire :

1. Les périodes d'enseignants ressources et d'afficher les horaires.
2. Une période de repas de 50 minutes en respectant l'entente.
3. Les 2 périodes de dépannage à l'horaire (1p : Autres tâches; 1p : TNP)

La partie syndicale demande à nouveau que les périodes des enseignants ressources ne soient pas utilisées pour qu'ils ou elles assistent aux rencontres lors d'un plan d'intervention. Elle mentionne également que ce n'est pas leur rôle d'assister à un plan d'intervention, mais plutôt celui des tuteurs. Si un enseignant ressource assiste à un plan d'intervention, ce dernier doit reprendre sa période à un autre moment pour offrir le service auprès des élèves.

**14. ENTENTE MULTISECTORIELLE**

France Lapierre dépose une sentence arbitrale (jointe au présent procès-verbal) en lien avec l'entente multisectorielle tout en donnant quelques informations quant au rôle que la direction d'école doit effectuer avant la mise en place de celle-ci.

**15. SUPPLÉANCE DÉPANNAGE**

France Lapierre soulève une problématique d'utilisation d'une TES pour effectuer de la suppléance alors que cette dernière n'était pas disponible. Pour la partie syndicale, il est très important de maintenir les services d'aide auprès des élèves HDAA et de respecter la séquence à la clause 8-7.11 de l'entente locale en cas d'absence d'un enseignant.

**16. AJOUT 20 MINUTES DE RÉCRÉATION**

France Lapierre demande à la partie patronale des précisions concernant l'annonce du ministre Roberge en lien avec les 2 pauses de 20 minutes par jour pour la prochaine année scolaire. Chantale Simard mentionne que la commission scolaire n'a pas reçu de précisions concernant l'annonce du ministre pour le moment.

**17. ARGENT POUR PROJETS (ENTREPRENEURIAT, CNESST, DESJARDINS, ETC.)**

Audrey Piquette donne quelques précisions concernant l'interdiction d'utiliser les sommes d'argent provenant de projets pour l'achat de matériel (MAO). La partie syndicale demande de recevoir les références à cet effet. Audrey Piquette informe les membres du comité que des précisions seront données aux directions d'école lors du CCG du mois de mars prochain afin qu'elles puissent informer les enseignantes et enseignants.

**18. ACADÉMIQUE INTENSIF ET ANGLAIS LANGUE SECONDE EN 6<sup>E</sup> ANNÉE**

France Lapierre demande des précisions concernant les consultations qui auront lieu auprès des parents des écoles à L'Arbrisseau et à Jolivent pour la mise sur pied d'un projet académique intensif et d'anglais langue seconde en 6<sup>e</sup> année. La partie syndicale questionne les services éducatifs concernant la présence de tous les parents de l'école de la maternelle à la 5<sup>e</sup> année à cette rencontre. Deux soirées d'informations sont prévues les 25 et 26 février prochain. Les services éducatifs indiquent qu'ils seront présents à ces rencontres pour donner des informations aux parents. La partie syndicale pour sa part mentionne qu'elle sera également présente pour donner le point de vue des enseignants concernés et d'expliquer certains faits ainsi que la démarche à suivre aux parents avant la mise en place d'un projet particulier dans une école.

**19. SORTIES ÉDUCATIVES ET SURVEILLANCE**

La partie syndicale demande à la partie patronale de rémunérer les enseignantes et enseignants lorsque la direction assigne une suppléance à un enseignant lors d'un remplacement d'un collègue pendant des sorties éducatives. Pour la partie syndicale, la clause 8-7.11 de l'entente locale doit être appliquée dans ces situations. Pour la partie patronale, elle considère plutôt ces situations comme une modification de tâche de l'enseignant en lien avec la clause 8-5.02 de la convention collective. La partie syndicale informe alors la partie patronale qu'elle déposera un grief dans ce dossier.

**20. VARIA**

**20.1 Correspondance**

France Lapierre mentionne à la partie patronale que la commission scolaire doit transmettre au syndicat une copie de toute lettre acheminée aux enseignantes et enseignants en lien avec la clause 3-3.05 2) de l'entente locale et ce, sans modifier le document. Audrey Piquette analysera la demande syndicale et fera un suivi dans les prochaines semaines.

## **20.2 Politique alcool, drogues et médicaments**

Audrey Piquette informe les membres du comité qu'une présentation audio concernant « la politique alcool, drogues et médicaments » aura lieu dans les prochains jours pour les enseignants sur leur poste de travail.

## **21. DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE**

La prochaine rencontre du CRT aura lieu le 18 avril 2019 à 9 h au Centre de services de Saint-Félicien.

## **LEVÉE DE LA RENCONTRE**

La séance est levée à 15 h 35.

---

---